

RAPPEL EN COLLECTE À DOMICILE SONT ACCEPTÉS LES DÉCHETS VOLUMINEUX OU ENCOMBRANTS TELS QUE :

- Mobilier : table, canapé, sommier, chaise, armoire, fauteuil, bureau, commode, lit...
- Autres objets : vélo, poussette, landau...
- Gros équipements électroménagers : réfrigérateur, congélateur, gazinière, ...

SONT REFUSÉS LES DÉCHETS PROFESSIONNELS DE TOUTES NATURES ET :

- Les ordures ménagères
- Les recyclables (emballage, verre, papier, carton,...)
- Les déchets provenant de l'exploitation d'un artisanat, d'un commerce, d'une entreprise, d'une industrie ou d'un garage automobile
- Les matériaux, décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers
- Les déchets médicaux
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets spécifiques : pneu, batterie, pièce automobile, peinture, solvant, amiante, bidon d'huile,...

Les dimensions maximales par objet encombrant sont :

longueur 2m
volume max /objet 1.5m³
poids max 100kg

En cas de doute, interrogez l'opérateur lors de la prise de rendez-vous.

+ d'infos sur www.cc-freyming-merlebach.fr

MEMO CONTACTS ENCOMBRANTS

1 DONNEZ OU VENDEZ SUR www.ccfm-eco.fr

Le vide-grenier virtuel qui vous permet de donner ou de vendre vos encombrants pour leur donner une seconde vie !

2 VOUS APPORTEZ VOUS-MÊME VOS ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE

Sur le territoire de la CCFM, 3 déchèteries sont à votre disposition pour vous débarrasser et trier vos encombrants.

3 VOUS PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR UNE COLLECTE À VOTRE DOMICILE

A compter du 1^{er} décembre 2017, ce nouveau service est réservé aux particuliers qui souhaitent se débarrasser de déchets trop volumineux pour les transporter eux-mêmes en déchèterie, mais aussi aux personnes âgées ou à mobilité réduite, qui n'ont pas la possibilité de prendre en charge elles-mêmes l'apport en déchèterie.

0 800 970 439

Service & appel gratuits



INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION SUR LES DÉCHETS

Tout dépôt d'encombrants réalisé en dehors de ces 3 dispositifs sera considéré comme un dépôt sauvage réprimé par les articles R 635-8 ou R 632-1 du Code Pénal.

ENCOMBRANTS

Fin de la "traditionnelle" collecte des encombrants

Désormais, il y a **3 FAÇONS** de vous en débarrasser



NOUVEAU

1

2

3



Communauté de Commune
FREYMING-MERLEBACH

☎ 03 87 00 21 50 - ✉ ccfm@cc-freyming-merlebach.fr

1

à compter du 1^{er} novembre 2017

NOUVEAU

AVANT DE JETER... Donnez une deuxième vie à vos encombrants

Offrez une deuxième vie à vos encombrants pour qu'ils servent à d'autres en utilisant le vide-grenier virtuel permanent et d'ultra-proximité :



www.ccfm-eco.fr

Ce site de petites annonces "encombrants" permet de vendre, d'acheter ou de donner entre voisins tout ce qui encombre, plutôt que de jeter !

Simple et gratuit, ce site internet permet de trouver des bons plans près de chez soi.

2

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS RENDRE EN DÉCHÈTERIE

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach met à disposition des usagers 3 déchèteries dont l'accès est gratuit pour les particuliers munis de leur Sydem'pass :

- ▶ **HENRIVILLE**, Parc d'Activités
- ▶ **BETTING**, Route de Betting
- ▶ **HOMBOURG-HAUT**, Rue de l'Etang



Rappel :

Pour les particuliers souhaitant accéder aux déchèteries et conduisant un véhicule utilitaire de plus de 2m³ ou sérigraphié, rendez-vous à la Communauté de Communes pour obtenir une autorisation préalable.



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

du lundi au samedi (sauf jours fériés)
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le lundi à Henriville, le mardi à Betting, le jeudi à Hombourg-Haut.

+ d'infos sur www.cc-freyming-merlebach.fr

3

à compter du 1^{er} décembre 2017

AVOIR RECOURS À UNE COLLECTE À DOMICILE : Un appel téléphonique, une prise de rendez-vous

▶ **Préparez la liste des encombrants à collecter et les quantités de chaque type de déchets** (nombre d'unités ou poids)

▶ **Prenez rendez-vous au**

0 800 970 439

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h pour réserver un créneau horaire de collecte.

▶ **Déposez la veille au soir les déchets sur la voie publique à l'extérieur du domicile** sans gêner le passage des piétons, ni la circulation des véhicules.

▶ **Les déchets présentés sont collectés** s'ils sont conformes au règlement.



Service inclus dans votre redevance des ordures ménagères.